

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERIS

## Séance du 8 Septembre 2022

Date de convocation : 01 09 2022  
 Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 6  
 Nombre de procuration : 1  
 Votes pour : 7  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0

2022 / 018

**OBJET : Sécurisation d'un chemin communal**

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : BONNES F – FAURE R – GAUVRIT JC – RAMOS C – RICHOUD – SANDRES M.

**Absents excusés** : CHIVAN – BEER C – LOUVET M – SAMRAY C –

**Procuration** : Mme CHIVAN donne procuration à M GAUVRIT JC.

Monsieur BONNES Florian a été élu secrétaire de séance.

Suite à la crue de l'Hers Vif du 10 Janvier 2022, une partie de la berge au droit du lieu-dit « Aux Rocatiers » sur la commune de Tréziers, parcelle cadastrée ZE 0007, a été fortement érodée. Aujourd'hui, les ouvrages à proximité sont menacés, sans une intervention rapide et coordonnée. En premier lieu, le chemin communal, mais aussi le réseau d'AEP qui se trouve sous ce chemin communal et enfin l'adducteur Hers-Lauragais.

Suite à plusieurs échanges entre la commune, l'Institut des Eaux de la Montagne Noire et le Syndicat Réseau 11, il a été conclu qu'une intervention rapide devait être prévue afin de reconstituer la berge et préserver les enjeux.

VU l'état des lieux présenté par Monsieur le Maire,

VU la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 et tout particulièrement son article 142,

**CONSIDERANT** que le devis de l'entreprise MAISONNAVE TP pour un montant de 48 915.00 € ht est le plus économiquement avantageux,

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux	48 915,00 €	DETR 2023	20%	9 783 €
		Conseil Départemental	20%	9 783 €
		Groupement Commune de Tréziers – IEMN – Réseau 11	60%	29 349 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 915,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 915,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ce projet d'un montant global de 48 915,00 euros HT
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet
- **Charge** Monsieur le Maire de rechercher toutes subventions pouvant participer au financement du projet
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 15/09/22  
Et notification du 16/09/22

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE

15 SEP. 2022